

Livret d'accueil

MATERNITÉ CLINIQUE SAINT-GERMAIN



Clinique Saint-Germain
Maternité

Le parcours de ma grossesse



2ème mois

- Bilan de grossesse - sérologies

3ème mois

- Consultation obstétricale : le
- Échographie obstétricale du 1^{er} trimestre (T.1 : 12 - 14 SA) : le
- Bilan biologique
- Déclaration de grossesse à votre caisse d'assurance maladie et d'allocation familiale



4ème mois

- Consultation obstétricale : le
- Bilan biologique
- Pré-inscription à la maternité via le site internet de la Clinique
- Entretien pré-natal précoce avec une sage-femme libérale

5ème mois

- Consultation obstétricale : le
- Échographie obstétricale du 2^{ème} trimestre (T.2 : 22 - 24 SA) : le
- Bilan biologique

6ème mois

- Consultation obstétricale : le
- Bilan biologique
- Cours de préparation à la naissance avec une sage-femme libérale



7ème mois

- Consultation obstétricale : le
- Échographie obstétricale du 3^{ème} trimestre (T.3 : 31 - 33 SA) : le
- Bilan biologique

9ème mois

- Consultation obstétricale : le
- Bilan biologique

8ème mois

- Consultation obstétricale : le
- Bilan biologique
- Entre 34-35 SA :
Consultation d'anesthésie : le
- Admission à l'accueil de la Maternité
- Consultation d'ouverture de dossier avec une sage-femme de la Maternité

Bienvenue

Vous avez choisi d'accoucher à la Maternité de la Clinique Saint-Germain Vivalto Santé.

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre inscription et, en mon nom et en celui de l'ensemble de l'équipe médicale et paramédicale de la maternité, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez.

Ce livret, réalisé par l'équipe obstétricale, est destiné à vous apporter les informations sur la prise en charge dont vous pourrez disposer au sein de notre établissement. Il vous accompagne durant votre grossesse, votre accouchement et votre séjour.

Notre priorité est d'assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge. Prendre soin de vous est notre engagement au quotidien.

La vocation de ce document n'est pas de remplacer le dialogue avec les équipes médicales et soignantes mais de vous offrir un support écrit auquel vous pourrez vous référer.

La Direction de la Maternité de la Clinique Saint-Germain

Sommaire

● Présentation de la Maternité & Contacts utiles	4
● Notre équipe	5
● Avant la naissance	6
● Votre projet de naissance	8
● Préparer votre séjour	10
● Les documents à prévoir	11
● Préparation à la naissance	12
● La naissance	12
● Votre séjour	13
● Votre sortie	16
● Votre retour à la maison	17
● Nos ateliers périnataux	18
● Engagements Qualité	20
● Le Groupe Vivalto Santé	24

La maternité

La Maternité de la Clinique Saint-Germain Vivalto Santé est une maternité conventionnée de niveau I qui accueille environ 700 nouveaux-nés par an. Elle se situe au 1^{er} étage de l'établissement. Elle est composée de 21 lits répartis en chambres doubles, simples (avec ou sans lit accompagnant) et une suite parentale.

L'équipe de la maternité vous accueille 24h/24 et 7j/7 tout au long de l'année.

Nous mettons tout en œuvre pour vous prodiguer, à vous et à votre nouveau-né, les soins les plus performants.

L'espace naissance est situé au niveau OH. Il est conçu et équipé pour assurer votre sécurité et votre confort. Il comporte une salle d'examen, 4 salles de naissance, un bloc de césarienne et une salle de réanimation néonatale. La Maternité est adhérente au Réseau Maternité en Yvelines et Périnatalité Active (MYPA), ce qui lui permet de travailler en étroite collaboration avec toutes les maternités du département.

Les contacts utiles

Pour toute consultation en urgence pendant votre grossesse, vous pouvez appeler le 01 61 30 20 62 et demander une sage-femme.

Accueil de la Clinique : 01 39 10 26 26

Secrétariat Gynécologues-Obstétriciens :

- Dr Azza AGLAN : 01 30 65 55 00
- Dr Claude AKRICHE : 01 34 51 26 36
- Dr Denis HEITZ : 01 34 51 20 03
- Dr Théodora ROMAN : 01 89 86 44 54
- Dr Dany EL KHOURY : 01 34 51 20 03
- Dr Haithem LANDOULSI : 01 34 51 20 03
- Dr Naoum SADER : 01 34 51 20 03
- Dr Catherine RAYNAL : 01 34 51 20 03

Secrétariats Anesthésistes : 01 61 30 20 20

Pédiatres :

- Dr Khadija BENSAFIR : 01 61 30 20 51
- Dr Hicham KANAAN : 01 61 30 20 85

Sage-femmes libérales :

- Marie-Christine N'GUYEN : 06 20 15 24 94
- Dina MARIET : 06 17 06 70 92

Ateliers de périnatalité : Isabelle GUITTON : 06 69 44 30 35 (par SMS)

Consultante en lactation : Christine LOPES : 06 63 59 10 56

Consultation "Troubles du sommeil du nouveau-né" : Aurore COMTE : 06 27 03 54 85 ou site internet

Ostéopathes spécialisées en périnatalité :

- Carla BAYLÉ : 07 56 98 77 98
- Charlotte VALENTIN : 06 64 16 41 40

Psychologue : Muriel MALRAS : 06 09 59 32 74

Diététicienne : Vincianne MBENGUE : RDV sur son site internet

Assistante-sociale : Nara AUVRAY : 01 61 30 20 42

Notre équipe

- **Le gynécologue-obstétricien** vous suit pendant votre grossesse, votre accouchement et votre séjour en suite de couche.
- **L'anesthésiste** assure, au cours du dernier trimestre de la grossesse, la consultation obligatoire d'anesthésie et vous délivre des informations sur les analgésies possibles.
- **Le pédiatre** assure le suivi des nouveau-nés pendant votre séjour. Notre maternité est classée niveau I, ce qui signifie qu'un pédiatre est d'astreinte 24h/24. Il est possible qu'il examine votre bébé en salle de naissance si son état de santé le nécessite. Ces examens médicaux sont faits en présence d'un des parents.
- **La sage-femme coordinatrice** assure la gestion et l'organisation des soins ainsi que la liaison avec l'administration et le corps médical. Elle reste à votre disposition tout au long de votre séjour.
- **La sage-femme** vous accueille lors des consultations en urgence avant l'accouchement, le suivi de fin de grossesse, ainsi que pour les cours de préparation à la naissance. Elle assure, en étroite collaboration avec le gynécologue - obstétricien, votre surveillance et celle de l'enfant lors du travail, de l'accouchement et durant votre séjour en suites de couches.
- **L'auxiliaire de puériculture** s'occupe des soins des nouveau-nés, si possible en votre présence. Elle vous initie à la prise en charge et aux soins de votre bébé. Elle est formée à l'allaitement maternel et au massage du nouveau-né. Elle est à votre écoute pour assurer votre confort et votre bien-être.
- **La consultante en lactation**, certifiée IBCLC (International Board Certified Lactation Consultant), se tient à votre disposition avant et après la naissance de votre nouveau-né.
- **L'ostéopathe** est spécialisé dans la prise en charge de la future et jeune maman, afin de remédier aux inconforts liés à la grossesse et de favoriser le bien-être. Il propose, en étroite collaboration avec votre obstétricien, un programme personnalisé et varié : drainage lymphatique, travail musculaire et postural. Pour le nouveau-né, il vous propose des consultations d'ostéopathie pédiatrique dès votre séjour en maternité.
- **La psychologue**, présente au sein de la Maternité, se présentera à vous lors de votre séjour. La grossesse et la naissance d'un enfant peuvent entraîner une période de fragilité psychologique. Elle travaille en collaboration avec le réseau MYPA sur la prévention et le dépistage de la dépression du post-partum. Elle est spécialisée en périnatalité.
- **La diététicienne** vous accompagne pour une prise de poids sereine et contrôlée tout au long de votre grossesse et vous donne des conseils pour une alimentation adaptée aux suites de couches.
- **L'assistante sociale** vous accompagne dans vos démarches avec l'Assurance Maladie et d'accès aux droits (CAF, TISF, demande de relogement, etc.).
- **Les autres équipes** (pharmacie, administratives, hôtelières, logistiques et techniques et qualité) participent à votre accueil et au bon déroulement de votre séjour.

**Retrouvez toutes les informations utiles
sur le site internet de la Maternité**



Avant la naissance

Suivi médical

Une équipe expérimentée et pluridisciplinaire

Les médecins gynécologues-obstétriciens de la maternité composent une équipe dynamique intégrant des expertises complémentaires.

- Obstétrique : suivi de grossesse normale et pathologique ;
- Anesthésie ;
- Pédiatrie.

Les documents à apporter à chaque consultations

- Votre pièce d'identité ;
- Votre carte vitale à jour ou C2S ;
- Votre carte Mutuelle ;
- Vos échographies ;
- Votre carte de groupe sanguin ;
- Vos analyses de laboratoire ;
- Vos ordonnances en cas de traitement habituel.

Consultations obligatoires

Sept consultations médicales sont obligatoires pendant la grossesse. Au minimum, 3 de ces consultations seront assurées par un obstétricien de la clinique. Veillez à prendre vos rendez-vous le plus tôt possible (au plus tard au 6^{ème} mois). Les autres consultations peuvent être effectuées par votre médecin traitant, votre gynécologue, votre sage-femme libérale ou de PMI.

Échographie

3 échographies sont réalisées pendant la grossesse (au 3^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} mois). Elles peuvent être effectuées au sein de l'établissement ou en ville.

Afin de bénéficier au plus vite de la prise en charge de votre grossesse, au titre de l'Assurance Maternité, pensez à la déclarer à l'Assurance Maladie avant la fin du 3^{ème} mois.



Visite de la Maternité

Une visite et une présentation de la Maternité ont lieu une fois par mois, réservée uniquement aux futurs parents.

Il est nécessaire de vous inscrire via le site internet de la Maternité :

Accueil > Intervenants, Ateliers et Visites de Maternité > Visite découverte de la maternité > Prendre RDV via Doctolib

Durant cette visite des informations vous seront données concernant le déroulement de votre grossesse, les rendez-vous et les examens médicaux à prévoir, les démarches administratives, l'organisation de la maternité. Un temps de questions/réponses avec une sage-femme vous sera proposé.

Pré-inscription à la Maternité

Elle est obligatoire et s'effectue **le plus tôt possible sur le site internet de la Maternité** :

Accueil > Votre inscription.

En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter par mail : sgl.maternite@vivalto-sante.com.

Ensuite, il est indispensable de contacter le secrétariat de votre gynécologue-obstétricien pour prendre vos rendez-vous de consultations.

Consultation d'anesthésie

Elle est obligatoire en France pour toutes les femmes enceintes, avec ou sans souhait de bénéficier d'une anesthésie péridurale. Réalisée par un médecin anesthésiste-réanimateur de la Maternité, elle doit être effectuée au 3^{ème} trimestre de la grossesse. Lors de cette consultation une information sur l'analgésie péridurale vous sera remise ainsi que sur les directives anticipées et la personne de confiance. Ces formulaires sont à remplir et à remettre à la sage-femme lors de l'ouverture de votre dossier médical en prévision de votre accouchement.

Consultation sage-femme

Elle est obligatoire à 33 SA afin de créer votre dossier médical pour l'accouchement et organiser la fin du suivi de votre grossesse.

Vous devez fournir l'ensemble des documents liés à votre grossesse (bilans, échographies, carte de groupe sanguins, etc.).

Vous remettrez à cette occasion : vos directives anticipées et le formulaire désignant votre personne de confiance.

Consultation assistante-sociale

Elle peut vous accompagner dans vos démarches administratives (Assurance Maladie, CAF, TISF, relogement, etc.). N'hésitez pas à la solliciter.

Consultation ostéopathe

L'ostéopathie est une approche thérapeutique manuelle douce qui se fonde sur une vision globale du corps humain.

Durant la grossesse, l'ostéopathie permet de soulager différents maux : douleurs de dos, sciatique, tensions ligamentaires, troubles digestifs, jambes lourdes et douloureuses, etc.

Consultation psychologue

Elle a pour rôle de suivre les jeunes parents dans l'anté et/ou le post-partum et de répondre à leurs différentes questions. Elle a un rôle de prévention et de dépistage du baby blues et/ou de la dépression du post-partum. Elle travaille en collaboration avec l'équipe de la Maternité.

Consultation diététicienne

Elle peut vous accompagner pour une prise de poids sereine et contrôlée tout au long de votre grossesse et vous donner des conseils pour une alimentation adaptée aux suites de couches (allaitement artificiel et/ou maternel).

Prise en charge du diabète gestationnel

Durant votre grossesse, un diabète gestationnel peut vous être diagnostiqué.

Sur demande de votre médecin, notre diététicienne peut vous accompagner : réunions d'informations, apprentissage à l'utilisation des appareils glycémiques, conseils diététique, etc.

Consultation d'urgence

En cas d'urgence, l'équipe obstétricale, vous accueille 24h/24 et 7j/7.

Les motifs nécessitant une consultation d'urgence

- Contractions utérines régulières et douloureuses qui progressent en intensité ;
- Saignements (rouges) ;
- Rupture de la poche des eaux ;
- Diminution des mouvements de votre bébé ;
- Fièvre ou chute.

Votre projet de naissance

Petit à petit, au cours de votre grossesse, une idée précise de ce que vous souhaitez le jour de votre accouchement va commencer à se dessiner. Entre la préparation à la naissance, vos lectures, les divers échanges que vous pouvez avoir, **vous aurez des envies**. Afin que vos souhaits soient respectés, dans la mesure du possible, il est important de les écrire dans **votre projet de naissance**.

Celui-ci permet à l'équipe médicale de mieux vous connaître et d'adapter l'accompagnement au plus près de vos attentes et de vos besoins. Votre projet de naissance sera remis à la sage-femme lors de votre entrée en salle de naissance.

Voici une liste de questions non exhaustive pour vous aider à l'élaborer

- Quelles sont les choses importantes pour vous ?
- Avez-vous des appréhensions ?

Concernant votre travail / votre accouchement

- Je souhaite la présence d'un accompagnant ;
- Je souhaite pouvoir déambuler pendant le travail, faire du ballon ;
- Je souhaite accoucher sans péridurale et essayer d'autres méthodes (sophrologie, hypnose, etc.) ;
- Je souhaite écouter de la musique, que les lumières soient tamisées, etc. ;
- Dans la mesure du possible, j'aimerais éviter telles ou telles interventions ;
- Je souhaite accoucher dans une position autre que gynécologique, après discussion avec mon obstétricien ;
- Je souhaite utiliser un miroir pour voir l'arrivée de mon bébé ;
- Je souhaite que mon accompagnant coupe le cordon ;

Concernant votre bébé

- Je souhaite qu'on attende deux minutes après la naissance pour couper le cordon ;
- Je souhaite que mon bébé soit déposé immédiatement en peau à peau sur mon ventre ;
- Je souhaite que mon bébé soit remis à la personne qui m'accompagne si je suis inconfortable ;
- Je souhaite que les soins soient faits le plus tardivement possible ;
- Je souhaite faire une tétée d'accueil.

Sachez qu'un accouchement et une naissance sont toujours imprévisibles, par conséquent, votre projet de naissance est susceptible d'être adapté à la situation.

Entretien pré-natal précoce

Dans le cadre de la préparation à la naissance, un entretien personnel individuel, ou en couple, avec une sage-femme vous est proposé dès le 4^{ème} mois de grossesse. C'est un moment d'échange pour aborder l'ensemble de vos questions. Il est recommandé et pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Il permet :

- de mieux comprendre toutes les étapes de votre grossesse, d'exprimer vos attentes et de lever vos doutes
- de vous informer sur le déroulement de la grossesse, des modifications corporelle, de recevoir des conseils à propos de votre alimentation, etc. ;
- de vous donner les informations utiles sur la législation (aménagement des conditions de travail, congé maternité, etc.) et de vous proposer des solutions de proximité quant au soutien dont vous pouvez bénéficier ;
- d'échanger à propos des possibilités qui vous sont offertes au sein de l'établissement pour votre accouchement (projet de naissance, préparation à la naissance, allaitement, etc.).

Cet entretien dure entre 45 minutes et 1 heure.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec nos sages-femmes :

- Dina MARIET : 06 17 06 70 92
- Marie-Christine NGUYEN : 06 20 15 24 94 ou sur Doctolib



Préparer votre séjour

Pour des raisons d'hygiène, seul un sac est autorisé en salle de naissance. Une fois installée dans votre chambre, vous pourrez déposer l'ensemble de vos affaires.

Votre valise pour la salle de naissance

Les premiers vêtements de bébé

- body manches longues
- brassière chaude ou gilet
- chaussettes
- pyjama coton chaud (taille naissance, 1 ou 3 mois)
- bonnet

Pour vous

- chemise de nuit ou pyjama
- brumisateur

Le linge pour le berceau

- 1 drap housse (40x80 cm)
- 1 gigoteuse / turbulette

**À partir du 9^{ème} mois,
le vernis et les capsules sont interdits.**

**Le jour de l'accouchement,
veillez à ne pas porter de bijoux ou piercing.**

Votre valise pour la Maternité

Pour bébé

- 1 drap housse (40x80 cm)
- 1 gigoteuse / turbulette
- langes fins en tissu
- 7 pyjamas
- 7 bodys manches longues
- chaussettes
- 2 gilets chauds
- bavoirs
- une brosse douce
- 2 serviettes ou capes de bain
- couverture d'emballage
- veilleuse
- vêtements pour la sortie, adaptés à la saison
- siège auto pour la sortie

Un pack de bienvenue vous est offert contenant :

- couches pour la durée du séjour
- compresses
- thermomètre
- produits éco-responsables pour les soins d'hygiène du nouveau-né

Pour vous

- chemises de nuit ou pyjamas
- chaussons
- nécessaire de toilette et serviettes de toilettes
- tapis de bain
- sèche-cheveux
- si vous envisagez d'allaiter, un soutien-gorge d'allaitement, une paire de coquillages en nacre, un coussin d'allaitement peuvent vous aider.

Des protections hygiéniques vous sont fournies pour toute la durée de votre séjour.



Les documents à prévoir

Administratifs

- Votre pièce d'identité ;
- Votre carte vitale à jour ou C2S ;
- Votre carte de mutuelle.

Médicaux

- Votre dossier de grossesse comprenant tous vos résultats biologiques, échographiques et comptes-rendus de consultations ;
- Votre carte de groupe sanguin ;
- Les carnets de santé ou de vaccinations des deux parents ;
- Les ordonnances de vos traitements habituels ;
- Les documents remis par l'anesthésiste : directives anticipées et le formulaire de désignation de la personne de confiance.



Préparation à la naissance et à la parentalité

Séances de préparation à la naissance

7 séances de préparation à la naissance sont prises en charge par l'Assurance Maladie. Ces cours sont des moments privilégiés d'échanges et de convivialité avec la sage-femme et les autres futures mamans. Les rendez-vous seront fixés selon la date prévue de votre accouchement. Les conjoints peuvent participer à certaines séances.

Préparation classique : Chaque séance propose un temps d'information et de discussion autour de différents thèmes et un travail corporel axé sur la respiration.

Préparation sophrologique : La sophrologie est une technique de relaxation et de connaissance de soi. Nous vous proposons une initiation adaptée à la grossesse et à l'accouchement, qui vous permettra d'aborder ce moment si important avec confiance et sérénité.

Préparation hypnose : L'hypnose est une méthode naturelle qui permet d'aborder le travail sereinement et de trouver au fond de soi des ressources dont on a besoin pour aborder la naissance.

L'hypnose trouve pleinement sa place en complément du suivi médical pour : se préparer à la naissance sans analgésie, dépasser ses peurs et reprendre confiance en soi.

Prenez rendez-vous auprès de Marie-Christine NGUYEN : 06.20.15.24.94 ou sur Doctolib.

Ateliers

Atelier premiers secours : Pour vous préparer aux situations d'urgences que peut rencontrer un nourrisson.

Atelier postures et ballon prénatal à 4 mains : Postures à adopter lors du travail pour soulager vos contractions. Il est recommandé d'être accompagné par le co-parent afin qu'il puisse vous aider dans les postures le jour J.

Prenez rendez-vous sur la page Doctolib de la Maternité via ce QR code.



La naissance

L'espace naissance

Il est conçu et équipé pour assurer votre sécurité et votre confort. Il comporte une salle d'examen, 4 salles de naissance, un bloc de césarienne et une salle de réanimation néonatale.

Merci de signaler votre présence via l'interphone avant d'entrer en salle d'attente.

Dans les salles d'accouchement

Pour des raisons d'hygiène, une seule et même personne, celle de votre choix, peut vous accompagner en salle de naissance durant votre travail et l'accouchement. Puis, vous resterez 2 heures en observation, en salle de naissance, avant de regagner votre chambre avec votre bébé.

La douleur : Les équipes de la Maternité s'engagent à prendre en charge votre douleur et celle, éventuelle, de votre enfant, à l'évaluer, à tout mettre en oeuvre pour la soulager et à vous donner les informations utiles.

Le peau à peau : Comptez en bénéficier, nous proposons systématiquement le peau à peau avec l'un des parents.

Le bloc de césarienne est contigu aux salles de naissance. Dans le cas où une césarienne serait réalisée, pour une raison maternelle ou fœtale, notre Maternité est engagée dans une démarche de réhabilitation précoce. Afin que ce moment s'apparente plus à un accouchement « par le haut » qu'à une intervention chirurgicale, notre attitude médicale et nos soins sont le plus possibles orientés vers un rétablissement rapide. La jeune maman pourra ainsi vivre la naissance et s'occuper de son bébé aussi aisément que les patientes ayant accouché par voie basse. À cette occasion, votre conjoint pourra vous accompagner, sous certaines conditions. Les suites opératoires sont surveillées en salle de réveil durant les 2 heures qui suivent.

Votre séjour

Le service de Maternité possède des chambres avec un espace nurserie, sur un seul niveau, réparties en chambres doubles, simples (avec ou sans lit accompagnant) et une suite parentale. La nurserie centrale permet d'accueillir, si vous le souhaitez, votre bébé la nuit. Un téléphone est à votre disposition dans chaque chambre afin de joindre le personnel rapidement en cas de besoin.

Une journée à la Maternité

Vous restez en moyenne 3 à 5 jours après un accouchement. Les équipes de maternité vont, durant tout le séjour, privilégier la relation mère / enfant et permettre l'épanouissement de toute la famille.

La matinée

Le petit déjeuner est servi vers 8h. La sage-femme et l'auxiliaire de puériculture vous accompagnent au quotidien dans les différents apprentissages (soins du cordon, bain, alimentation, etc.). Le déjeuner est servi vers 12h.

L'après-midi

L'équipe soignante est à votre disposition pour vous aider dans la mise en place de l'alimentation de votre nouveau-né (allaitement artificiel et/ou maternel), réaliser les soins nécessaires et répondre à vos questions. Une collation est proposée vers 15h et le dîner est servi vers 18h.

Accompagnant

Si votre conjoint souhaite vous accompagner lors des premières nuits avec votre bébé, une suite parentale avec un lit double ou une chambre avec un lit accompagnant vous est proposé.

Merci de respecter les règles de la charte de la personne accompagnante.

Dépistage sanguin néonatal

Il permet de dépister certaines maladies génétiques rares, comme la mucoviscidose. C'est un prélèvement sanguin réalisé au 3^{ème} jour de vie qui vous est systématiquement proposé.

Dépistage auditif néonatal

Un dépistage des troubles de l'audition vous est systématiquement proposé au 3^{ème} jour de vie.



L'ictère

L'ictère, ou "jaunisse du nouveau-né", est une coloration jaune de la peau et des muqueuses liée à une augmentation de la concentration de bilirubine dans le sang. Celle-ci est surveillée quotidiennement grâce à un test indolore.

Alimentation de votre nouveau-né

Allaitement maternel

Une tétée précoce est conseillée dès la salle de naissance afin de favoriser la lactation. Toute l'équipe soignante se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette grande découverte et répondre à toutes vos questions.

Lors de consultations en anté ou post-natal, une consultante en lactation certifiée IBCLC, pourra également vous entourer et vous conseiller.

La confiance en vous et en votre bébé est votre meilleur atout pour un allaitement serein et réussi.

Don de lait

Chaque année, 3 000 prématurés ont un besoin vital de lait de femme en Île-de-France.

Le don de lait maternel est une démarche anonyme et bénévole de mères qui allaitent leur bébé et qui souhaitent faire don de leur surplus de lait au lactarium. Contactez le lactarium régional d'Île-de-France : Hôpital Necker-Enfant malades AP-HP

Tél : 01 71 19 60 47 / Mail : lactarium.idf@nck.aphp.fr

Site web : lactarium-idf.aphp.fr

Allaitement artificiel

Des biberons à usage unique, sont mis à votre disposition le temps de votre séjour.

Votre bébé augmentera progressivement ses quantités de lait.

Le pédiatre vous accompagnera dans le choix du lait infantile le plus adapté à votre bébé.

Dans une démarche éco-responsable, 2 centimes d'euros sont reversés à une association d'aide à l'enfance pour chaque biberon recyclé.



Les intervenants

Le pédiatre examine votre bébé à la naissance et la veille de sa sortie. Dans l'intervalle, un nouvel examen peut avoir lieu chaque fois que cela est nécessaire.

La psychologue et l'ostéopathe viendront systématiquement à votre rencontre pour échanger sur vos ressentis et vos besoins.

Déclaration de naissance

Durant la grossesse, les couples non mariés, peuvent effectuer une reconnaissance anticipée en mairie. Après l'accouchement, la déclaration de naissance est obligatoire et doit être effectuée par le conjoint, ou par un membre de votre famille, dans les 5 jours, au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye.

Pièces à fournir

- Certificat de naissance établi par un médecin ou une sage-femme ;
- Déclaration du choix du ou des prénoms de l'enfant ;
- Déclaration du choix du nom de famille, si 1^{er} enfant du couple (application de l'article 311-21 du code civil) ;
- Acte de reconnaissance anticipée si réalisé ;
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un ;
- Carte d'identité des deux parents ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Service Etat-Civil de Saint-Germain-en-Laye

- Lundi : 8h30-12h / 13h-16h
- Du mardi au vendredi : 8h30-12h / 13h-17h30
- Samedi : 9h-12h30

Une fois la déclaration de naissance enregistrée en mairie, les demandes de modifications doivent passer par le tribunal. Attention aux choix et à l'orthographe des nom(s) et prénom(s) de votre enfant.

Photographie

Primavista capteur d'instants magiques pour des moments inoubliables !

Primavista met à votre disposition, un photographe professionnel pour sublimer les premiers instants de vie de votre bébé. La prise de vue est gratuite et une photo vous est offerte (sans aucune obligation d'achat).

www.groupeprimavista.fr

**Si vous le souhaitez, des lits cododo sont à votre disposition.
N'hésitez pas à les demander.**

Mode de garde pour la fratrie

Pour vous permettre de trouver facilement un moyen de garde pour vos enfants durant votre séjour, la Maternité vous offre 20€ sur l'abonnement Baby Sittor de votre choix. Téléchargez l'application et indiquez le code **CLINIQUE**

Visites

Il n'y a pas de restriction d'horaire dans la journée pour votre conjoint.
Votre repos et celui de votre bébé est essentiel durant les premiers jours. Il vous est donc conseillé de limiter le nombre de visites. Celles-ci sont autorisées de 13h à 20h. Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas autorisés dans le service de Maternité, excepté la fratrie.

Service hôtelier

La grille tarifaire de l'ensemble de nos chambres vous est remise lors de votre inscription, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mutuelle. Nous essayons de respecter au mieux votre choix, en fonction des disponibilités. Chaque chambre est équipée d'un coffre sécurisé, d'une télévision, d'un téléphone et d'un accès Wifi. La Maternité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Visitez notre suite parentale en scannant ce QR code



Menu Gourmet - Envie d'une parenthèse gourmande ?

Nos chefs ont conjugué leurs talents pour vous concocter des recettes savoureuses. Élaborés à partir de produits soigneusement sélectionnés, leurs plats font rimer authenticité et diversité. Cuisine créative ou plus traditionnelle, il y en a pour toutes les envies !

Choisissez vos repas parmi une sélection de plats gourmets (tarte fine Arlésienne, filet de bar en écaille de pomme de terre, cabosse au chocolat, etc.).

Découvrez vos futurs repas gourmets en scannant ce QR code



Votre sortie

Préparer votre sortie

Nous vous proposons une réunion de sortie pendant votre séjour pour préparer votre retour à domicile.

Une fiche avec des conseils de sortie vous est remise par la sage-femme. Toute l'équipe de la Maternité se tient à votre disposition pour toutes demandes d'informations complémentaires.

La veille de votre sortie, le pédiatre examine votre bébé pour valider sa sortie.

Avant votre départ, présentez-vous au bureau des admissions pour clôturer votre séjour.

Un bulletin de sortie vous est remis, ce document peut vous être demandé par les organismes de l'Assurance Maladie, les mutuelles et votre employeur.

Un questionnaire de recueil de votre satisfaction et de votre expérience vous est envoyé par mail par la H.A.S. (Haute Autorité de Santé) deux semaines après votre sortie. En quelques minutes, vous pouvez donner votre avis sur votre prise en charge.

Vos remarques nous permettent d'améliorer la prise en charge des patientes qui nous accordent leur confiance.

Après votre sortie, prenez rendez-vous :

- avec un professionnel de santé (gynécologue-obstétricien, sage-femme et médecin généraliste) pour la visite post-natale, 6 à 8 semaines après l'accouchement ;
- avec un pédiatre ou médecin généraliste (ville ou PMI), entre le 10^{ème} et le 15^{ème} jour de vie de votre nouveau-né.

Sortie Précoce

Le retour à domicile se réalise dès 72 heures (3 jours pleins) de vie de votre enfant pour un accouchement par voie basse. Pour une césarienne, la sortie peut avoir lieu dans les 96 heures (4 jours pleins).

Une sortie précoce peut être envisagée mais pour votre sécurité et celle de votre enfant, il faut que vous ayez un suivi particulier après votre retour à domicile :

- pour votre bébé, veuillez prendre un rendez-vous avec un médecin généraliste ou un pédiatre pour une visite dans les 6 à 10 jours suivant la grossesse ;
- pour vous, une visite avec une sage-femme de votre choix dans les 24 heures suivant votre sortie.



Entretien post-natal

Afin de mieux vous accompagner, un entretien post-natal fait désormais parti de votre suivi de grossesse.

Cet entretien précoce est à effectuer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} semaine qui suit votre accouchement par un médecin ou une sage-femme. Il se fait en famille (conjoint et nourrisson) et est pris en charge à 70% par l'Assurance Maladie.

L'objectif de cet entretien est de dépister et de prévenir la dépression du post-partum en :

- repérant les premiers signes : état dépressif ou anxieux, fatigue, humeur instable, etc. ;
- identifiant d'éventuels facteurs de risques (isolement, événements traumatiques, etc.) ;
- évaluant vos éventuels besoins en termes d'accompagnement.

Le professionnel de santé peut vous proposer un 2^{ème} entretien entre la 10^{ème} et la 14^{ème} semaine suivant la naissance, afin de continuer la prise en charge s'il le juge nécessaire, ou à votre demande.

Cet entretien dure entre 45 minutes et 1 heure.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec nos sages-femmes :

- Dina MARIET : 06 17 06 70 92
- Marie-Christine NGUYEN : 06 20 15 24 94 ou sur Doctolib

Votre retour à la maison

La rééducation du périnée

Elle est fortement conseillée, dès 6-8 semaines après votre accouchement. Elle se fait par une sage-femme libérale ou un kinésithérapeute. Ces séances sont prises en charge par l'Assurance Maladie.

La contraception

Une contraception peut vous être proposée et prescrite à la fin de votre séjour en maternité.

L'allaitement maternel régulier et exclusif peut retarder l'ovulation jusqu'au 6^{ème} mois de votre bébé. Cependant, il ne s'agit pas d'un moyen de contraception fiable à 100%.

La reprise d'une sexualité se fait lorsque vous vous sentez prête. Il faut parfois avoir recours à un gel lubrifiant, surtout en cas d'allaitement maternel.

N'hésitez pas à en parler avec le professionnel de santé qui vous accompagne.

Sécurité du nouveau-né

Lorsque vous couchez votre bébé, allongez-le sur le dos, dans son propre lit (ou dans un lit cododo adapté), sur un matelas ferme, dans une gigoteuse adaptée à sa taille, sans couverture, ni oreiller, ni peluche près du visage. La température de la pièce doit être de 19° environ.

Afin d'éviter toute chute, ne laissez jamais votre bébé seul même quelques instants en hauteur (table à langer, etc.). De plus, nous vous rappelons qu'il ne faut jamais laisser un enfant seul avec un animal de compagnie.

Si les pleurs de votre bébé vous exaspèrent ou que vous sentez que vous êtes à bout, prenez une pause. **Ne jamais secouer un bébé.** Placez votre enfant dans son berceau ou dans un autre endroit sûr, quittez la pièce et fermez la porte. Si possible, demandez à quelqu'un d'autre de venir le réconforter et le calmer. N'ayez pas peur ou honte de demander de l'aide. Il peut être très réconfortant de parler à un ami ou à un proche de confiance.

Quand consulter les urgences

Pour vous :

- Si vous saignez beaucoup (le sang qui coule est très rouge, mouille complètement plusieurs serviettes hygiéniques en deux heures et ne diminue pas) ;
- Si vous avez des difficultés à respirer ou vous ressentez une douleur à la poitrine ;
- Si vous avez une forte fièvre ($>38^{\circ}$) ;
- Si vous constatez des changements au niveau de la cicatrice périnéale ou de césarienne : elle devient plus douloureuse, très rouge, ou avec un écoulement ;
- Si vos seins sont rouges et douloureux ;
- Si vos jambes sont gonflées, rouges et/ou douloureuses.



Concernant votre bébé :

- S'il a de la fièvre ($>38^{\circ}$) ou une température trop basse ($<36.5^{\circ}$) ;
- S'il est gêné pour respirer ;
- S'il présente une diarrhée associée à des vomissements, ou s'il n'a pas de selle depuis 48h au cours de la première semaine de vie ;
- Si vous constatez une jaunisse associée à des difficultés d'alimentation ou des selles très pâles ou blanches ;
- Si son comportement est inhabituel : très agité, cris aigus ou au contraire peu réactif, cris faibles.

Dans tous les cas, il est toujours conseillé de contacter le numéro d'urgence : 15.

Nos ateliers périnataux

Retrouvez les intervenants et les tarifs des différents ateliers sur le site internet de la Maternité.

Atelier "Massage bien-être future maman"

Pour soulager les tensions physiques liées à la grossesse.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

- Isabelle GUITTON : 06 69 44 30 35 (par SMS)

Atelier "Massage bien-être bébé"

Venez découvrir les gestes de "massage bébé" pour favoriser son éveil affectif, sensoriel et émotionnel. Il s'agit d'un beau moment de partage et d'échange.

La méthode de massage enseignée est non thérapeutique. Elle peut cependant permettre de soulager certains petits maux du ventre. Les ateliers sont ouverts à tous les bébés, dès les premières semaines jusqu'à 6 mois.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

- Isabelle GUITTON : 06 69 44 30 35 (par SMS)

Consultation en lactation

Pour vous soutenir et vous accompagner dans votre projet d'allaitement maternel et prendre en charge vos éventuelles difficultés.

Les motifs de consultation :

- Préparation à l'allaitement maternel (durant la grossesse) ;
- Consultation d'allaitement maternel (crevasses, diminution de la lactation, etc.) ;
- Allaitement maternel et reprise du travail ;
- Allaitement maternel et sevrage.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

- Christine LOPES : 06 63 59 10 56

Consultation "Troubles du sommeil du nouveau-né"

Vous faites face à des difficultés avec le sommeil de votre enfant ? Vous appréhendez quand vient l'heure du coucher ? Vous êtes épuisés et vous vous sentez démunis ? Ces séances peuvent vous aider à explorer la problématique car comprendre ce qui se passe pour lui et autour de lui permet un meilleur sommeil.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

- Aurore COMTE : 06 27 03 54 85

Consultation d'ostéopathie

Après l'accouchement, l'ostéopathie permet de soulager les douleurs du bassin, du dos, de l'utérus, de la cicatrice de césarienne et les troubles digestifs.

Pour le nourrisson, l'ostéopathie a une action sur les coliques, les torticolis, les plagiocéphalies (têtes plates) et les troubles de la succion. Il est également recommandé de faire un bilan chez l'ostéopathe pour votre nouveau-né, durant le 1er mois de vie, notamment si l'accouchement a été difficile (instrumentation, etc.).

Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

- Carla BAYLÉ : 07 56 98 77 98
- Charlotte VALENTIN : 06 64 16 41 40

Atelier pour les papas

Ce moment est consacré aux futurs papas pour échanger autour de la naissance avec des professionnels de santé.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

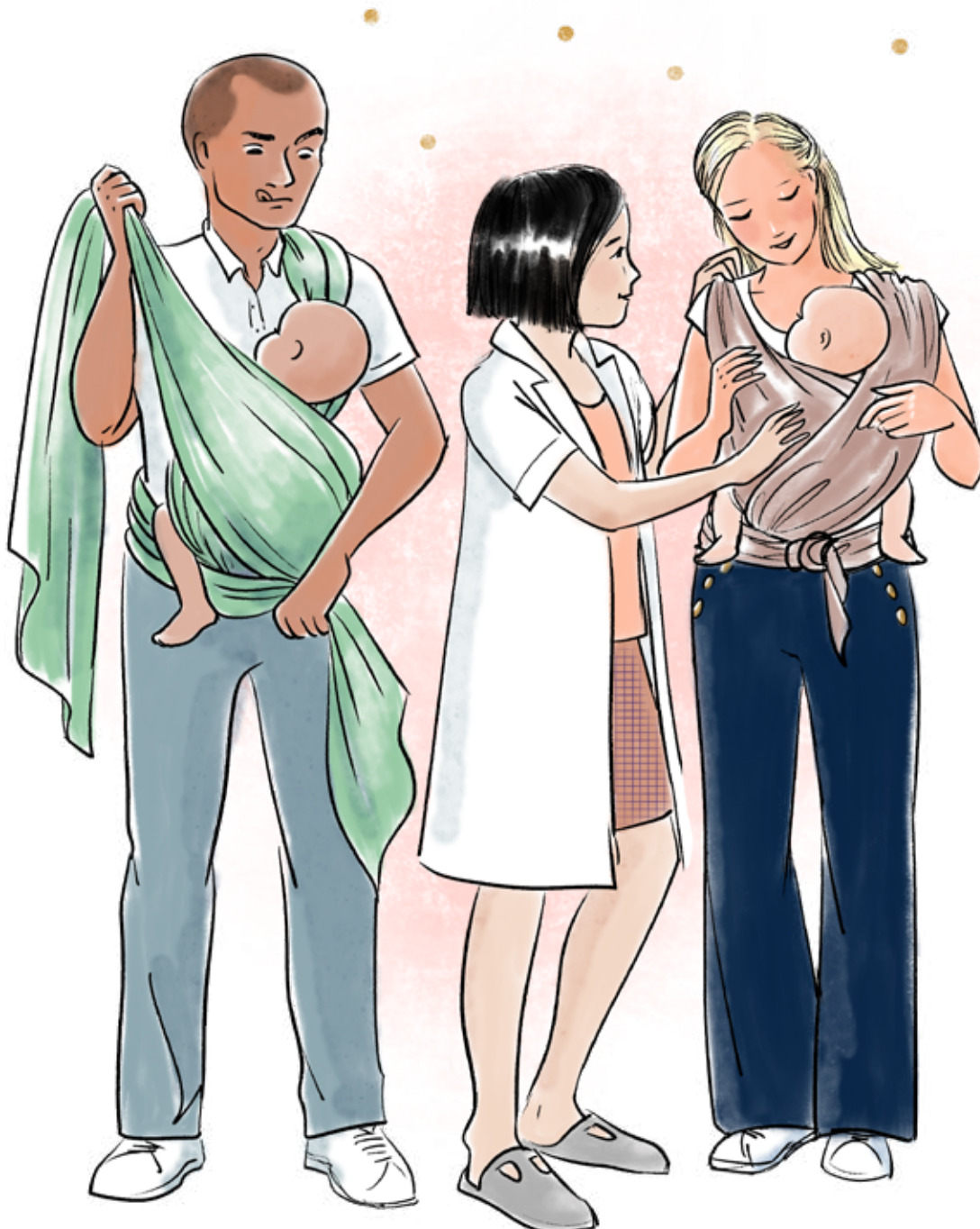
- Isabelle GUITTON : 06 69 44 30 35 (par SMS)
- Marie-Christine NGUYEN : 06 20 15 24 94 ou sur Doctolib

Atelier de découverte du portage

Il permet de tisser un lien physique avec son bébé tout en lui apportant plaisir et sentiment de sécurité. Le portage stimule sa tonicité musculaire et permet au parent d'avoir les mains libres. Atelier en initiation avant la naissance et en couple avec bébé après la naissance.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

- Isabelle GUITTON : 06 69 44 30 35 (par SMS)



Engagements Qualité

Droits des patients

Information

Vous avez le droit d'être informé sur votre état de santé. Cette information porte sur les investigations, traitements ou actions de prévention qui vous sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus

Commission des usagers (CDU)

La commission des usagers (CDU) veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches.

Elle examine au moins une fois par trimestre et chaque fois que nécessaire les réclamations adressées à l'établissement par les usagers et le cas échéant, les informe sur les voies de conciliation et de recours.

Confidentialité des données

Certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un enregistrement informatique (sauf opposition motivée de votre part). Cet enregistrement est exclusivement réservé à la gestion de toutes les données administratives et médicales avant, durant et après votre séjour, à faciliter son organisation, ainsi qu'à l'établissement de statistiques (en application de l'arrêté du 22 juillet 1996 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale visées à l'article L. 710-6 du Code de Santé Publique) et sera conservé pendant la durée légale en vigueur. Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679), tout patient peut exercer ses droits d'accès de rectification, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité auprès du médecin responsable de l'information médicale, par l'intermédiaire du praticien ayant constitué le dossier (Articles 26, 27, 34 et 40 de la Loi du 6 janvier 1978 et articles 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 du Règlement général sur la protection des données).

Vous pourrez également en faire la demande par simple courrier adressé au directeur de l'établissement. Le délégué à la protection des données est joignable par e-mail : dpo.sgl@vivalto-sante.com.

En cas de besoin, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

Les informations recueillies sont également susceptibles d'être exploitées de façon non nominative à des fins de recherche. La base légale est la nécessité à des fins de recherche scientifique ou à des fins statistiques (article 9.2.j et article 89 du Règlement européen sur la protection des données.

Consentement du patient

L'information du malade et son consentement éclairé sont à la base de la relation entre le praticien et le patient. Afin de vous conseiller sur les choix concernant votre santé et de parvenir à une prise de décision partagée, le médecin vous informera et répondra à toutes vos questions. Vous avez également le droit d'exprimer le souhait de ne pas être informé sur votre demande expresse. Les médecins et infirmiers se tiennent à votre disposition pour vous donner tous les conseils utiles au bon déroulement des soins et examens. Dans certains cas, des documents d'informations spécifiques vous seront remis afin de compléter l'information orale donnée.

Dossier médical

(Articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du Code de la santé publique)

Vous avez accès aux informations médicales contenues dans votre dossier en effectuant la demande par écrit auprès du directeur de l'établissement précisant les documents souhaités. Toute demande doit être accompagnée d'une copie de justificatif d'identité. Vous pouvez consulter gratuitement votre dossier sur place ou demander la copie des documents. Votre dossier médical est conservé 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour (vous avez la possibilité de vous opposer à la transmission d'informations vous concernant à d'autres professionnels de santé, aux ayants droits en cas de décès, il suffit de nous l'indiquer).

Personne à prévenir

(Article L.1111-11 du Code de la santé publique)

Vous avez la possibilité de désigner une personne à prévenir, elle peut être contactée pour des questions relatives à l'organisation de votre séjour (fournir des renseignements, apporter vos effets personnels...). Elle sera informée de votre état de santé en cas d'urgence.

Personne de confiance

(Article L.1111-6 du Code de la santé publique)

Vous avez également la possibilité de désigner une personne de confiance (parent proche, médecin traitant...) avec son accord signé. Cette personne librement choisie, pourra selon vos souhaits, vous accompagner pour toutes vos démarches au sein de l'établissement et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Elle sera consultée obligatoirement par le médecin si l'évolution de votre état de santé ne vous permet pas de recevoir l'information, et d'exprimer vous-même votre volonté. Une personne sous tutelle peut désigner une personne de confiance après accord du juge ou conseil de famille.

La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir. Elle n'a pas vocation à donner un consentement aux soins à votre place, elle rend compte de vos volontés.

Plaintes et réclamations adressées à l'établissement

(Articles R1112-91 à R1112-94 du Code de la santé publique) Toutes les plaintes et réclamations sont à adresser à la Direction de l'établissement ou à un des membres de la Commission des usagers (CDU) : sgl.usagers@vivalto-sante.com. Une réponse écrite vous sera systématiquement apportée dans les meilleurs délais.

Prise en charge des mineurs

Le consentement aux soins et aux interventions chirurgicales des mineurs appartient aux détenteurs de l'autorité parentale. Dans le cas où le refus d'un traitement par la personne titulaire de l'autorité parentale risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du mineur, le médecin délivre les soins indispensables. Néanmoins, la loi prévoit qu'un mineur a le droit de recevoir lui-même une information et de participer à la prise de décision le concernant d'une manière adaptée à son degré de maturité et de discernement. Dans le cas où le mineur s'oppose à la consultation du ou des titulaires de l'autorité parentale afin de garder le secret sur son état de santé, les médecins s'efforceront d'obtenir ce consentement du ou des titulaires de l'autorité parentale. Dans le cas du maintien de l'opposition du mineur, il devra se faire accompagner d'une personne majeure de son choix.

Protection des majeurs protégés

Le majeur protégé doit consentir à tout acte médical quel que soit le régime de protection dont il bénéficie. Dès lors qu'il est en capacité de décision et discernement, son consentement doit être sollicité au-delà de celui de son tuteur, et éventuellement de celui du conseil de famille.

Directives anticipées

En application de la Loi N°2016-87 du 02 février 2016, toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent les souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale. Leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche en annexe de ce livret.

Don d'organes

Les dons d'organes ou de cellules (sang, moelle osseuse, etc.) permettent de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des malades. Chaque personne est présumée donneur d'organes ou de tissus après son décès depuis la loi du 22 décembre 1976, principe rappelé par la loi du 26 janvier 2016.

Cependant, vous pouvez vous y opposer en vous inscrivant au Registre national des refus, en remettant à un proche un écrit daté et signé ou en confiant oralement votre refus. Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.agence-biomedecine.fr (N° vert : 0 800 20 22 24) et sur www.dondorgane.fr.

Devoirs des patients

Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé de toujours veiller à

Respecter et permettre le repos des autres patients. Le silence constitue un des éléments du confort et du rétablissement des patients, il vous est donc demandé de respecter le calme (présence limitée à deux proches lors de visites). Pensez également à emmener un casque ou des écouteurs pour écouter votre musique ou regarder la télévision.

Ne pas gêner le fonctionnement du service et établir des relations cordiales et respectueuses avec l'ensemble des intervenants.

Avoir une tenue vestimentaire correcte lors de vos déplacements au sein de l'établissement.

Maintenir en bon état les locaux et les objets mis à votre disposition.

Pour votre sécurité et votre bien-être

Vous vous trouvez dans un établissement de santé et un lieu public. Il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement de santé conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 (Loi Evin). De la même manière, l'utilisation de la cigarette électronique est interdite.

Aucun produit illicite et boisson alcoolisée n'est toléré au sein de l'établissement y compris pour les visiteurs.

Il est interdit d'introduire un animal au sein de l'établissement.

N'emmenez aucun objet de valeur. Au besoin, nous pouvons les placer dans un coffre à votre demande ou dans le coffre de votre chambre s'il y en a d'existant. L'établissement décline toute responsabilité pour les objets de valeur que vous conserveriez dans votre chambre.

En cas d'incendie au sein de l'établissement, gardez votre calme et suivez les indications du personnel formé à ce type d'incidents. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs. Nous vous demandons d'en prendre connaissance.

Mon espace santé

Le nouvel espace numérique personnel et sécurisé dédié à votre santé

C'est un service gratuit, activable en quelques clics, proposé par le service public.

3 avantages qui vous facilitent la vie :

- Stockez vos documents de santé en toute sécurité (vos résultats d'analyse, ordonnances, radios...). Ils sont en sécurité et accessibles tout le temps et de n'importe où.
- Plus besoin d'emporter vos dossiers médicaux chez vos professionnels de santé.

Avec votre autorisation, ils peuvent accéder à tous vos documents de santé, directement depuis leur interface informatique sécurisée et notamment en cas d'urgence.

- Échangez de façon sécurisée avec vos professionnels de santé.

Dans le cadre de votre séjour, la Clinique Saint-Germain alimente "Mon espace santé" avec les documents liés à votre prise en charge (lettre de liaison, ordonnance(s), compte rendu opératoire si applicable...). Mon Espace Santé répond également aux règles édictées par le RGPD.

Si vous ne vous y opposez pas, la création de "Mon espace santé" est automatique.

Pour utiliser "Mon Espace santé" :

- Rendez-vous sur monespacesante.fr (depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette) OU
- Téléchargez l'application "Mon Espace Santé"

Vous souhaitez plus d'informations ? Vous pouvez joindre le 3422 (service gratuit + prix appel).

Notre engagement qualité

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, qui place la satisfaction de l'utilisateur au cœur de ses préoccupations. La recherche de cette satisfaction est à la base de notre démarche qui cherche constamment à identifier d'éventuelles problématiques afin de proposer les actions d'amélioration les plus adaptées, en lien avec la Commission des Usagers.

Sécurité des soins

Les médicaments

Les médicaments sont des produits efficaces pour soigner certaines pathologies. Mal utilisés, ils peuvent se révéler dangereux. Le bon usage du médicament est important pour réduire les risques d'effets indésirables. Le circuit du médicament est l'affaire de tous (médecins, pharmaciens, infirmier(e)s et patients), vous pouvez nous aider à lutter contre le mauvais usage en questionnant les professionnels sur les médicaments que vous allez recevoir.

Au cours de votre hospitalisation, vous allez recevoir plusieurs médicaments. Ils sont :

- prescrits par votre médecin
- dispensés par le pharmacien
- administrés par le personnel soignant selon la règle de contrôle des 5B : le Bon médicament, la Bonne dose, au Bon patient, la Bonne voie d'administration, le Bon moment.

Soulager votre douleur

Traiter la douleur, être soulagé, c'est possible. Nous mettons les moyens à votre disposition pour la soulager, même si l'absence de douleur ne peut être totalement garantie. Lors de la consultation d'anesthésie, vous pourrez être informé sur l'utilisation des différents traitements envisagés. La douleur sera régulièrement évaluée à l'aide d'une échelle graduelle et son traitement adapté pour répondre à vos besoins. Le soulagement efficace de la douleur est la responsabilité de chacun. Si vous avez mal, vous devez en parler.

Les médicaments contre la douleur sont des antalgiques. Les plus courants sont le paracétamol et les AINS (anti-inflammatoires). Ils peuvent être associés à d'autres médicaments (corticoïdes, myorelaxants, antispasmodiques, anesthésiques locaux...). Pour les douleurs d'intensité plus forte, l'utilisation de produits morphiniques est parfois nécessaire. D'autres moyens non médicamenteux sont employés pour réduire la douleur, améliorer votre confort et votre bien-être : application de glace, changement de position, repos, calme et un nombre limité de personnes lors des visites.

Identito-vigilance

Assurer votre sécurité est l'une de nos priorités. Dans ce cadre, nous avons mis en place une politique de vérification de l'identité tout au long de votre parcours de soins : vous serez sollicité durant tout le séjour pour rappeler votre identité et vous porterez un bracelet d'identification.

Prévention des infections associées aux soins

Tout patient hospitalisé peut contracter une infection au cours de son séjour (infection associée aux soins). Certaines règles d'hygiène (lavage des mains, friction des mains avec une solution hydro-alcoolique...) sont nécessaires avant, pendant et après votre séjour pour diminuer le risque de complications infectieuses, votre coopération est donc indispensable. Vous devrez respecter strictement les consignes d'hygiène et de préparation qui vous ont été détaillées lors de la consultation médicale ou chirurgicale. Une structure spécifique, le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), est en place dans notre établissement. Il travaille en coordination avec une Equipe Opérationnelle d'Hygiène et d'infirmiers spécialisés en hygiène. Leur action vise à améliorer l'hygiène dans tous les secteurs d'activité afin de prévenir au quotidien le risque infectieux.

La Qualité

Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

La certification

Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

La certification est une procédure indépendante d'évaluation obligatoire du niveau de qualité et sécurité des soins dans les établissements de santé, publics et privés.

Elle est réalisée tous les 4 ans par des experts-visiteurs mandatés par la Haute Autorité de Santé (HAS). Réalisée sur la base d'un référentiel co-construit avec les professionnels de santé, les instances et les représentants des usagers, la procédure de certification permet d'apprécier le niveau de la qualité des soins dispensée dans les établissements de santé.

Les indicateurs

La promotion de la qualité s'appuie sur le dispositif national des indicateurs de qualité et de sécurité des soins en établissements de santé. La HAS met en œuvre un recueil d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) dans les établissements de santé, publics comme privés. La mise à disposition des résultats de ces indicateurs répond à trois objectifs :

- fournir aux établissements des outils et méthodes de pilotage et de gestion de la qualité et de la sécurité des soins
- répondre aux exigences de transparence des usagers
- aider au reporting et à la régulation par la qualité. Ils portent notamment sur la qualité des prises en charge cliniques, la qualité des pratiques dans la prévention des infections associées aux soins et la qualité des prises en charge perçue par les patients.

Vous trouverez nos derniers résultats d'indicateurs ainsi que les décisions de la HAS sur notre qualité de prise en charge sur le site Qualiscope : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1725555/fr/qualiscope-qualite-des-hopitaux-et-des-cliniques

Le Groupe Vivalto Santé

Créé en 2009 par Daniel CAILLE, Vivalto Santé devient l'un des acteurs majeurs de l'hospitalisation en Europe. Il est constitué d'un réseau de 100 établissements de santé répartis dans 6 pays (France, Suisse, Portugal, Espagne, Tchéquie et Slovaquie) au sein desquels travaillent près de 6 000 praticiens et plus de 20 000 salariés.

En France, Vivalto Santé compte 53 établissements ; ce qui en fait le troisième acteur de l'hospitalisation privée. Depuis plus de 12 ans, Vivalto Santé connaît une croissance significative grâce à sa stratégie d'acquisition. Le Groupe tire son attractivité d'un modèle d'entreprise unique : « la Troisième Voie ». Ce modèle est fondé sur un partenariat médical et capitalistique regroupant à la fois les praticiens du Groupe et des investisseurs financiers pour une gouvernance partagée. Cette approche spécifique permet d'associer les praticiens aux décisions stratégiques des établissements dans lesquels ils exercent.

Le Groupe Vivalto Santé est le 1er groupe de cliniques privées à s'être engagé dès septembre 2020 dans une démarche d'entreprise à mission en inscrivant dans ses statuts, sa raison d'être au service des patients tout au long de leur parcours de soins et tout au long de leur vie. Six engagements ont été pris qui concernent le système de gouvernance partagée avec le corps médical, la prise en charge globale de tous les patients sur ses territoires, l'inclusion des professionnels et la pérennité de l'entreprise. Par ailleurs, le Groupe Vivalto Santé s'est engagé à maîtriser son empreinte environnementale et fait de l'innovation et de la Recherche des priorités au profit des patients, des médecins et des salariés.

www.vivalto-sante.com



1^{er} - 3^{ème} mois

L'embryon grandit et les organes se développent.



4^{ème} - 6^{ème} mois

L'embryon est devenu fœtus, il continue de grandir et commence à bouger.



7^{ème} - 9^{ème} mois

Le bébé ouvre les yeux et achève sa formation.



Accès à l'établissement



RER

Ligne A – station Saint-Germain-en-Laye.
15 min à pied ou Bus.

BUS

Lignes : 1, 2, 3, 5, 7, 10, 15, 21, 23, 24, 26.
Arrêt Jehan Alain Hôpital - 3 min à pied.

PARKING VOITURE

Parking Indigo ouvert 24h/24 et 7j/7
10 rue Armagis 78100 Saint-Germain-en-Laye

ACCÈS SALLE DE NAISSANCE :

JOUR (J)

- De 6h30 à 20h - Dimanche de 9h à 19h
- Entrée principale : 12 rue de la baronne Gérard
- Ascenseur jusqu'au niveau OH

NUIT (N)

- De 20h à 6h30 - Dimanche de 19h à 9h
- Entrée : 6 rue d'Ourches
- Sonnez à l'interphone "Maternité"

**Pour toute consultation en urgence pendant votre grossesse,
vous pouvez appeler le 01 61 30 20 62 et demander une sage-femme.**

Rejoignez la communauté des Parents de la Maternité Saint-Germain !



Clinique Saint-Germain

12, rue Baronne Gérard. 78100 Saint-Germain-en-Laye
sgl.direction@vivalto-sante.com – 01 39 10 26 26 – Fax : 01 61 30 20 04
cliniquesaintgermain.vivalto-sante.com



Clinique Saint-Germain
Saint-Germain-en-Laye